



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## perspectives

Question écrite n° 103032

### Texte de la question

Alors que le programme « Défense deuxième chance » s'adresse aux jeunes âgés de dix-huit à vingt et un ans, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre de la défense s'il ne lui apparaît pas opportun d'ouvrir ce dispositif aux jeunes ayant vingt-trois ans au moment de l'entrée, ce qui permettrait d'offrir une opportunité d'insertion professionnelle à un public plus large et de combler la prise en charge de cette tranche d'âge non éligible à des dispositifs ayant la même vocation.

### Texte de la réponse

Le dispositif « Défense deuxième chance », géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE), s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de dix-huit à vingt-et-un ans en difficulté scolaire et sociale. Les jeunes gens intégrant ce programme signent un contrat de « volontariat pour l'insertion » pour une durée de six mois, reconductible dans la limite de vingt-quatre mois. L'extension de ce dispositif aux volontaires âgés de vingt-deux, voire éventuellement de 23 ans, au moment de l'entrée dans un centre de l'EPIDE pourrait être envisagée à plus ou moins long terme, afin d'offrir une opportunité d'insertion professionnelle à un public plus large et de combler la prise en charge de cette tranche d'âge non éligible à des dispositifs ayant la même vocation. Une expérimentation a d'ailleurs été souhaitée par le Conseil économique et social dans son avis rendu en juin 2006 sur le dispositif Défense deuxième chance. Cette expérimentation pourrait être lancée en 2007, après que la montée en puissance du dispositif ait été réalisée. L'élargissement de la tranche d'âge requise pour accéder au dispositif peut en effet conduire à revoir certains aspects du programme éducatif, du fait d'une population plus hétérogène et de niveaux de maturité des stagiaires très différents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103032

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 2006, page 9261

**Réponse publiée le :** 14 novembre 2006, page 11845